Aimer à la franche marguerite

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **20 (1882)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-186927

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

servateurs et les radicaux. Chacun va prendre sa place dans la lutte. Et malheur à celui qui se trompe de chemin, dans ce moment-ci, et qui, pour aller aux Trois-Suisses, se dirige du côté de la Tonhalle. Celui-là est à jamais condamné à rester entre deux chaises, — pour ne pas dire autrement.

Il est néanmoins des gens qui n'osent pas se classer, témoin ce monsieur, qui, le soir des élections pour le Grand Conseil, m'aborde en disant : « On m'assure qu'à Vevey nous avons perdu trois sièges. » Survient une autre personne à laquelle il dit à demi-voix : « Vous savez le résultat de Vevey... nous avons gagné trois sièges. »

La campagne qui s'ouvre semble viser tout particulièrement la Municipalité. Vraiment, l'on se demande pourquoi ; l'on se demande quelles sont les fautes graves dont elle s'est rendue coupable.

Durant sa longue carrière administrative, a-t-on remanié la carte d'Europe ? elle en est innocente.

A-t-on cassé beaucoup de vitres ? Accusez-en la grêle et les tremblements de terre, mais non point la Municipalité.

Des projets audacieux ont-ils eu pour objet de compromettre l'économie lausannoise, de changer la face de notre ville ? ils ne sont point son fait.

Non, certainement non. Et si son heure est venue, cette autorité pourra remettre ses pouvoirs avec le sentiment du devoir accompli calmement, sans secousse et dire avec un réel contentement d'esprit : « Puissent d'autres en faire autant que nous ! »

Et si, malgré cela, il se trouve quelqu'un qui lui réponde : « Ce n'est pas difficile, » celui-là est un méchant.

L. M.

Post Scriptum. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la Municipalité vient de présider à une cérémonie mémorable : la pose de la première assise du soubassement du palais du Tribunal fédéral, dans laquelle elle a fait sceller une boîte en plomb renfermant tous les journaux qui ont médit d'elle, y compris le *Conteur vaudois*.

Madame Emmeline Raymond, bien connue de nos lectrices par le journal qu'elle dirige avec un remarquable talent, la *Mode illustrée*, vient de publier, chez Firmin Didot et Cie, un ouvrage qui ne peut manquer d'avoir un brillant succès. Ce livre, intitulé : *Les grands et les petits devoirs,* contient une foule d'observations piquantes, de conseils excellents, de tableaux de mœurs pleins de vérité qu'on lit avec un réel plaisir. Prenons, par exemple, cette page, qui a pour objet les *parents riches :*

La richesse est chose toute relative, et, pour celui qui ne possède rien, un parent ayant 80 à 100 mille francs, est un parent riche. Cela dit, examinons en général la conduite respective des parents riches et des parents pauvres. Les premiers (surtout quand ils sont, non pas riches, mais enrichis) supposent, *à priori*, chez leurs parents pauvres, le dessein bien arrêté de faire le siège de leur fortune bien-aimée. Par le seul fait de cette supposition, très souvent erronée, ils se considèrent perpétuellement en état de légitime défense, et accumulent des obstacles entre eux et ceux qu'ils envisagent comme les adversaires de leur précieuse idole.

D'autres parents riches, imbus d'une vanité procédant à la fois d'un sentiment sot et bas, sont persuadés que la supériorité de la fortune constitue une supériorité réelle, et traitent en inférieurs les parents pauvres ou moins riches qu'eux. Si, parmi ces derniers, il se trouve des individus ayant de la dignité et de l'honnêteté, ils s'écarteront des parents riches avec pitié et dédain, et ceux-ci, livrés, en fait de parents, aux individus capables de supporter, pour un intérêt vaniteux ou pécuniaire, la raideur et les mauvais procédés, demeureront plus que jamais persuadés que la richesse permet tout et excuse tout, même la dureté de cœur, même la glaciale indifférence, même la sotte grossièreté.

Un homme riche n'est cependant point dispensé de la modestie, de la bienveillance, de la politesse, de la générosité, de la charité. En raison même de sa fortune, il est, plus encore que son parent pauvre, forcé d'être modeste, bienveillant, poli, généreux. Il y est forcé pour ne point devenir, suivant son défaut dominant, un objet de risée, de mépris ou d'exécration. La fortune ne confère aucun privilège nous désignant au respect ou à l'admiration de nos semblables..., pourquoi une personne riche, mais égoïste, dure, exigeante, impertinente, serait-elle respectée ? Sa fortune lui permet d'avoir une belle habitation. Tant mieux pour elle. Mais, que nous importe, à nous ? Elle peut se faire servir, chaque jour, une chère exquise. Que cette chère soit légère à son estomac !... Mais, qu'est-ce que cela nous fait ? Elle possède de bonnes voitures et n'est point exposée à parcourir les rues à pied, par la pluie. Grand bien lui fasse !... Mais, en quoi pourrait-on la respecter ou l'admirer par ce fait qu'elle se sert d'une voiture et non pas d'un parapluie, quand il pleut. La fortune employée à procurer des jouissances personnelles à celui qui la possède, ne peut suffire à lui donner en même temps notre respect ou même notre estime. Bien plus, nous serons d'autant plus sévères pour lui, qu'ayant plus de ressources pour faire le bien, il en aura moins fait que ceux qui ont à peine le pain quotidien, et chacun de nous, sachant combien les besoins sont restreints pour chacun d'entre nous, considérera instinctivement le riche égoïste comme coupable d'avoir détourné et appliqué à son profit personnel, à celui de sa vanité, de son matérialisme ou de sa parcimonie, ce qui eût dû être une sorte de *fonds de secours* pour quelques indigents.

Si riche que l'on soit, en effet, on ne peut dîner qu'une fois par jour, — il ne faut pas plus d'une chambre pour y dormir, — l'on ne peut mettre plusieurs robes à la fois, — et l'on ne se promène pas à la même heure dans plusieurs voitures. La part du superflu, large, même très large, est vite faite, et si, à côté de celle-ci, on n'en réserve pas une pour la générosité et la charité, on mérite le blâme et le mépris progressif, c'est-à-dire croissant en raison de la fortune que quelques riches considèrent comme suffisant à leur attirer l'estime générale.

La personne riche est-elle modeste ? Cela suffit pour que chacun la trouve bien élevée. Est-elle bienveillante ? Il n'en faut pas davantage pour que chacun l'estime bonne. Sait-elle, suivant les circonstances, offrir un présent utile et agréable ? On affirme sa générosité. A-t-elle au cœur quelque pitié pour les malheureux ? Sa charité la désigne au respect... Sinon, non.

Aimer à la franche marguerite.

Maintenant que, grâce à la température superbe dont nous jouissons, nous voyons partout les jolies marguerites émailler nos prairies, le moment ne peut être mieux choisi pour expliquer cette locution, ordinairement employée pour désigner une

disposition d'amour pleine de sincérité et de confiance.

Telle est la tendance du cœur de l'homme que, dans toutes les passions qu'il éprouve, il ne saurait jamais s'affranchir d'une sorte de superstition. L'amant est curieux, inquiet, il veut pénétrer l'avenir, pour lui arracher le secret de sa destinée. Il rattache ses craintes et ses espérances à toutes les pratiques mystérieuses que son imagination lui fait croire capables de changer la volonté du sort et de la disposer en sa faveur. Il veut trouver dans tous les objets de la nature des assurances contre les craintes dont il est assiégé. Il les interroge sur les sentiments de celle qu'il adore. Les fleurs, qui lui présentent son image, lui paraissent surtout propres à révéler l'oracle de l'amour. Lorsqu'il va rêvant dans la prairie, il cueille une marguerite, il en arrache les pétales l'un après l'autre, en disant tour à tour : « M'aime-t-elle ? — pas du tout, — un peu, — beaucoup, — passionnément, » dans la persuasion que ce qu'il tient à savoir lui sera dit par celui de ces mots qui coïncidera avec la chute du dernier pétale. Si ce mot est *pas du tout*, il gémit, il se désespère; si c'est *passionnément*, il s'enivre de joie, il se croit destiné à la suprême félicité, car la marguerite est trop *franche* pour le tromper.

Les amoureux villageois emploient aussi la plante appelée vulgairement pissenlit ou dent-de-lion, pour savoir s'ils sont aimés. Ils soufflent fortement sur les aigrettes duveteuses de cette plante, et, s'ils les font toutes envoler d'un seul coup, c'est un signe certain qu'ils ont inspiré un véritable amour.

Les langues en Suisse.

A la langue *allemande* appartiennent 14 cantons en entier et quelques autres en partie.

A la langue *française*, 3 cantons en entier, Vaud, Genève, Neuchâtel, et 3 autres en partie, Fribourg, Berne et Valais.

A la langue *italienne*, le canton du Tessin et une partie des Grisons. Il y a cependant dans le canton du Tessin une commune allemande, celle de Bosco.

A la langue *romanche* appartient une partie du canton des Grisons (118 communes). Ce canton parle trois langues, le romanche, l'allemand et l'italien.

Il résulte de cet état de choses, qu'on reconnaît en Suisse trois langues comme jouissant des mêmes droits. L'article 116 de la Constitution fédérale porte : « Les trois principales langues parlées en Suisse, l'allemand, le français et l'italien, sont *langues nationales* de la Confédération. » Dans les délibérations de l'Assemblée fédérale, du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral, d'ordinaire chaque orateur parle dans sa propre langue; mais, dans l'Assemblée fédérale, les propositions sont traduites en allemand et en français par un traducteur officiel; il est aussi d'usage, dans toutes les affaires importantes, de nommer un rapporteur allemand et un rapporteur français. La correspondance officielle a lieu également dans les trois langues. En revanche, on n'a qu'exceptionnellement égard à la langue romanche; ainsi on a fait traduire en romanche la Constitution révisée.

L'industrie parisienne vient de résoudre un problème depuis longtemps médité, celui d'habiller la femme à bon marché. Bien des maris, sans doute, applaudiront des deux mains à ce nouveau progrès. En annonçant leurs articles d'été, les Grands Magasins du Louvre, de Paris, offrent une toilette de femme élégante pour *vingt-quatre francs six sous*.

En effet, une femme peut y trouver :

Une chemise de madapolam . . .	Fr.	1 75
Un jupon blanc	»	2 85
Des pantalons à	»	1 60
Un corset	»	3 90
Des bas	»	0 75
Un col-chemisette	»	0 70
Des manchettes	»	0 75
Une robe toute faite	»	4 90
Des gants, la paire	»	0 35
Un mouchoir de batiste pur fil . .	»	0 40
Des souliers mode-chevreau glacé .	»	4 90
Un chapeau à rubans de satin . .	»	1 45
Total . . .	Fr.	24 30

Ce total incroyable sera encore réduit si l'acquéreuse veut confectionner sa robe elle-même, en choisissant dans des monceaux de charmantes étoffes à 35 cent. le mètre. La robe revient alors à 3 fr. 50 et sa toilette complète lui aura coûté *vingt-deux francs quatre-vingt dix centimes*.

Aprés lè vôtès.

— Eh ! m'einlévine se n'est pas l'ami Abran !... Serviteu ! Abran, coumeint va-te ?

— Eh bin, va tot plian, tot plian, Sami, grand-maci, et vo ?

— Ho ! va prâo bin, Diu sâi béni.

— On lo vâi, kâ vo z'étès adé asse vi qu'on pesson et asse dégourdi que n'étiairu.

— On sè mantint; mâ tot parâi n'est pequa lo teimps iô ne passâvi l'écoula, quand n'allâvi dansi pè Bîmant qu'on retracîvè avau ein 35 menutès po l'appet.

— Ah ! ma fâi, on pâo pas adé étrè dzouveno.

— A propou, Abran, âi-vo bin votâ demeindze passâ; quoui âi-vo fé conseiller ?

— Eh bin, n'ein renonmâ noutron syndiquo.

— Dè quin parti est-te ?

— Coumeint, dè quin parti ! l'est dâo parti dâi bons Vaudois.

— Mâ n'est pas on parti, cein. Est-te démocrate âo bin libérau ?

— Ma fâi, ne sé pas cein que vo volliâi derè; dein ti lè cas n'est pas dè clliâo libérau que vol-